

Dans le cadre du programme de contrôle radiologique des propriétés de Port Hope, chaque propriété du quartier 1 et quelques propriétés du quartier 2 feront l'objet d'un contrôle au cours des quatre prochaines années. Voici un aperçu étape par étape du processus :

ÉTAPE 1 Consentement et établissement du calendrier

Tout d'abord, les entrepreneurs embauchés par le Bureau de gestion de l'Initiative de la région de Port Hope (BG-IRPH) examineront les renseignements radiologiques portés au dossier de chaque propriété. Ils communiqueront avec les propriétaires pour faire signer à ces derniers une entente relative à l'accès et pour établir le calendrier d'exécution des activités de contrôle.

ÉTAPE 2 Tests

Le contrôle de chaque résidence nécessitera au moins cinq visites. Une surveillance du radon, des mesures du rayonnement gamma à l'intérieur et à l'extérieur et un échantillonnage du sol seront effectués à chaque propriété.

À titre de mesure de sécurité personnelle, chaque propriété recevra un numéro unique d'identification du site que les entrepreneurs utiliseront pour communiquer avec les propriétaires.



Les fichiers de propriétés

ÉTAPE 3 Examen et avis

Le BG-IRPH devrait être en mesure d'avoir un rapport final écrit dans l'année suivant le dernier test effectué sur une propriété. Il enverra ensuite une lettre au propriétaire. Les résultats seront comparés aux critères de nettoyage de l'IRPH afin de déterminer s'il y a des déchets historiques radioactifs de faible activité présents sur la propriété.

ÉTAPE 4a Lettre de conformité

Environ 90 pour cent des propriétés ne nécessiteront aucun nettoyage. Les propriétaires visés recevront une lettre de conformité indiquant qu'aucun autre contrôle n'est requis.

ÉTAPE 4b Nettoyage, remise en état et conformité

Si une propriété doit être nettoyée, le BG-IRPH travaillera en collaboration avec le propriétaire afin de conclure une nouvelle entente permettant d'exécuter les travaux de réhabilitation et de remise en état de la propriété. Une fois les travaux terminés, une lettre de conformité sera émise.

Avantages de participer au programme :

- Après les essais, ou après le nettoyage, le cas échéant, tous les propriétaires recevront une lettre de conformité.
- Aucun autre contrôle ne sera nécessaire avant d'entreprendre des rénovations ou de demander un permis de construction.
- Il ne sera plus nécessaire de fournir des lettres sur l'état radiologique lors de la vente de la propriété.

Enfin et surtout, les résidents auront l'esprit tranquille en sachant que des propriétés contaminées dans le passé ont été nettoyées une fois pour toutes.



Mesure du rayonnement gamma à l'intérieur



Mesure du rayonnement gamma à l'extérieur



Mesure du radon à l'intérieur



Réhabilitation



Forage de trous



Remise en état des propriétés